

Notes minimales à obtenir par poste et par catégorie de classement.	1 Chêne	2 Chênes	3 Chênes	4 Chênes
A. Cadre général / 35 points	18	22	26	30
B. Accueil / 10 points	4	6	8	10
C. Services généraux, installations sportives et de loisirs / 57 points	12	27	42	48
TOTAL /102 points	34	55	76	88
D. Unités de séjour (uniquement critères bloquants)				

IMPORTANT :

1° Les éléments repris dans la grille de classement ci-dessous seront appréciés en fonction de la capacité d'accueil du village de vacances

2° Les points repris dans la grille de classement sont des cotes maximales. Les points attribués seront donc contenus entre zéro et lesdites cotes

3° Le classement dans une catégorie implique que tous les critères obligatoires (X) de cette catégorie soient rencontrés et que les notes minimales de cette catégorie soient atteintes dans chaque rubrique A, B et C ci-dessous

GRILLE ET NORMES DE CLASSEMENT DU VILLAGE DE VACANCES	1	2	3	4	Pts
A. CADRE GENERAL / 35 pts					35,0
01 Densité (inférieure à 200 personnes par hectares) (3 pts) 0-49 = 3 pts ; 49-99 = 2 pts ; 100-200 = 1 pt					3
02 Environnement (sur 4 pts)					4
02.01 Intégration du village de vacances dans son environnement (1 pt)					
02.02 Bonne répartition des unités de séjour dans le village de vacances (1 pt)					
02.03 Panorama (1 pt)					
02.04 Tranquillité des lieux (1 pt) (1)					
03 Cours d'eau / lac (3 pts)					3
04 Forêts / bois / Parc (3 pts)					3
05 Proximité: (sur 3 pts) (2) (5)					3
05.02 d'une ville (1 pt)					
05.03 d'un village (2 pts)					
05.04 isolé (3 pts)					
06 Proximité (moins de 2 km à pied) (sur 5 pts)					5
06.01 transports en commun ou service taxi assuré par le village de vacances (1 pt)					
06.02 d'un petit commerce (1 pt)					
06.03 d'une grande surface (1 pt)					
06.05 possibilité de restauration (2 pts)					
07 Signalisation extérieure du périmètre (sur 2 pts)					2
07.01 Plan d'accès envoyé aux touristes avant leur arrivée (internet / courrier)	X	X	X	X	
07.02 Panneaux de signalisation routière			X	X	
08 Signalisation intérieure au périmètre (sur 3 pts)					3
08.01 remise du plan du village de vacances	X	X	X	X	
08.02 panneau avec plan du village de vacances (1 pt)			X	X	
08.03 cheminement voitures (1 pt)			X	X	
08.04 cheminement piétons (1 pt)			X	X	
09 Eclairage des routes et chemins (3 pts) (3)					3
10 Plantations persistantes (arbres, haies, pelouses, ...) (3 pts) (4)					3
11 Décoration saisonnière des équipements collectifs (3 pts)			X	X	3
B. ACCUEIL / 10 pts					10,0
12.Présence d'un bureau d'accueil	X	X	X	X	
12.01 Langues parlées par le personnel					
- Fr. / Nl	X	X	X	X	
- Angl. / All. (1pt)			X	X	1
12.02 possibilité d'appeler l'accueil 24h/24	X	X	X	X	
12.03 présence physique : 20H/sem. (0,5 pt) (5)		X	X	X	0,5
12.04 présence physique : 40H/sem. (1 pt) (5)			X	X	1,5
12.05 présence physique: 56H/sem. (1,5 pts) (5)				X	3,0
12.06 petits cadeaux d'accueil (1 pt)			X	X	1
12.07 possibilité de paiement par carte bancaire (1 pt)			X	X	1
13.Présence d'un parking suffisant par rapport à la capacité du VV	X	X	X	X	
13.01 parking individualisé (haies,séparations...) (1 pt)					1
13.02 éclairage (1 pt)					1
13.03 recouvrement du sol (beton/gazon, stabilisé...) (1 pt)					1
14.Aménagement du bureau de réception et de ses abords (1 pt)					1
14.01 harmonie du mobilier (0,5 pt) (6)					
14.03 présence d'un présentoir avec brochures touristiques (0,5 pt)					
C. SERVICES GENERAUX, INSTALLATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS / 57 pts					57,0
15 Point de vente / commerce de détail (sur 4 pts)					4
16 Service pain organisé (2 pts)			X	X	2
17 Lavoir (lave-linge + sèche-linge) (3 pts) (7)			X	X	3
18 Bar (avec personnel pour servir des consommations) / Petite restauration (sur 6 pts)					6
18.01 Bar (3 pts)			X	X	
18.02 Petite restauration (3 pts)					
19 Restaurant (sur 5 pts) (8)					5
20 Salle de détente (sur 3 pts)					
20.01 salle de détente (1 pt)			X	X	1
20.02 aménagement de la salle (1 pt) (9)					1
20.03 équipements de loisirs (1 pt) (10)					1
21 Programme d'animation pendant les vacances scolaires (sur 4 pts)					4
22 Location meubles bébé (1 pt)			X	X	1
23 Location draps/essuies (1 pt)			X	X	1
24 Installations fixes, terrain(s) de sports et activités sportives (1pt par discipline avec un max. de 7 pts) (11)			X	X	7
25 Piscine					
25.01 Piscine (3 pts)			X	X	3
25.02 Superficie (1 pt) (12)					1
25.03 Chauffée et couverte (2 pts)					2
26 Pataugeoire séparée (2 pts)					2
27 Plaine de jeux (5)					5
27.01 Plaine de jeux < 5 éléments (1 pts)	X	X	X	X	
27.02 Plaine de jeux 5-10 éléments (3 pts)		X	X	X	

27.03 Plaine de jeux >10 éléments (5 pts)			X	X		
28 Autres services gratuits ou payants (0,5 pt par service avec un maxim. de 3 pts) (13)						3
29 Espace wellness (sauna, hamman, bain à bulles)				X		4
30 Possibilité d'accès à internet dans les équipements collectifs	X	X	X			1
D. UNITES DE SEJOUR (pas de points, uniquement des critères bloquants)						
31 Equipement de l'unité de séjour						
31.01 Installation électrique						
une prise de courant (hormis wc) et un interrupteur par pièce	X	X	X	X		
31.02 Eléments de loisir intérieur						
Tv avec réseau câble/antenne parabolique			X	X		
feu ouvert / poêle à bois dans au moins 20% des US				X		
bain à bulles / sauna dans au moins 10% des US				X		
31.03 Equipements et installations techniques						
Chauffage (excepté bois)						
- chauffage dans la pièce de séjour	X	X	X	X		
- chauffage fixe dans la pièce de séjour + appoint ailleurs (sauf si US passive)		X	X	X		
- chauffage fixe dans toutes les pièces			X	X		
Production d'eau chaude (boiler ou en continu) suffisante	X	X	X	X		
32 Séjour						
32.01 Surface des pièces de jours (salon, salle à manger, cuisine)						
2p 3p 4p 5p 6p 7p 8p pp suppl.						
m² 10 12 14 16 18 20 22 2	X	X	X	X		
m² 12 14 16 18 21 23 25 2		X	X	X		
m² 14 16 19 21 24 26 29 3			X	X		
m² 16 19 22 25 28 31 34 4				X		
32.02 Cuisine - équipements adaptés à la capacité de l'unité de séjour :						
Frigo	X	X	X	X		
Frigo de min 110 L si capacité > à 4 personnes			X	X		
Frigo de plus de 110 L				X		
Vaisselle / ustensiles	X	X	X	X		
Evier	X	X	X	X		
Taques de cuisson	X	X	X	X		
Four ou micro-ondes			X	X		
Freezer			X	X		
Hotte			X	X		
Cafetière électrique		X	X	X		
Lave-vaisselle				X		
33 Chambres à coucher						
33.01 Superficie et nombre de chambres						
Toutes les chambres ont la superficie minimale ci-dessous :						
Au moins la 1/2 des chambres ont la superficie minimale ci-dessous (VV existants avant la date d'entrée en vigueur de la présente annexe)						
Chambre 1 pers 5m²					X	
Chambre 2 pers 8m²				X	X	
Par pers. supplémentaire 3m²						
Chambre 2 pers. (lits superposés) 6m²						
Au moins la 1/2 des chambres ont la superficie minimale ci-dessous (VV créés après la date d'entrée en vigueur de la présente annexe)						
Chambre 1 pers 5m²	X	X	X	X		
Chambre 2 pers 8m²						
Par pers. supplémentaire 3m²						
Chambre 2 pers. (lits superposés) 6m²						
33.02 Mobilier et accessoires						
meubles de chevet			X	X		
lampes de chevet			X	X		
tentes / stores	X	X	X	X		
pendierie / étagère			X	X		
34 Sanitaires						
34.01. Salle d'eau (douche ou bain, lavabo avec tablette et miroir). Si seulement un local douche : nécessité d'un lavabo au moins						
	X	X	X	X		
34.02. WC						
	X	X	X	X		
34.03 WC supplémentaire si capacité > à 6 personnes						
				X		
35 Equipements extérieurs et situation extérieure de l'unité de séjour						
35.01. Terrasse ou balcon						
			X	X		
36 Possibilité d'accès à internet dans toutes les US						
				X		

Renvois

- (1): absence de nuisances auditives
- (2): plus de 2 km isolé et moins de 2 km proche
- (3): 1 pt par sous-critère
- densité (tous les 50m)
- éclairage sur les cheminements piétons et voitures
- éclairage économique
- (4): 1 pt par sous-critère
- parterre fleuri,
- haies et pelouses entretenues,
- plantations autres que les arbres spontanés.
- (5): points non cumulatifs
- (6): présence de chaises et tables d'un style identique
- (7): machines ou service assuré par le village de vacances
- (8): entrées, plats (viandes, poissons), desserts, plats enfants
- (9): présence de tables, chaises, bancs, tableau d'affichage
- (10): minimum trois équipements (billard, kicker...)
- (11): exemples: mini-golf, bowling, terrain de tennis, squash, VTT, e-bike etc...
- (12): si plus de 15m x 7m : 1 pt
- (13): barbecue, jeux, petit électroménager, service hôtellerie (ménage, petit-déjeuner...) etc...